



Dynamiques agricoles de l'arrondissement de Langon

Des paysages agricoles variés qui s'érodent

Une diversité de cultures

En 2010, sur l'arrondissement de Langon 2 539 exploitations valorisent 76 500 hectares de surface agricole utilisée (SAU) soit près de 30% de la superficie du territoire. La vigne, omniprésente au nord du territoire, regroupe près de la moitié de ces surfaces. Les cultures destinées à la vente (céréales et oléagineux) représentent 23% de la SAU et sont implantées sous forme de grands îlots au sein du massif forestier au sud de l'arrondissement ou s'insèrent dans d'autres systèmes de production (élevage, viticulture, polyculture) sur

le reste du territoire. Essentiellement réparties à l'est, les prairies et cultures fourragères destinées à l'élevage occupent 20% de l'espace agricole. Les cultures légumières et les vergers représentent chacun 2% de la SAU. Par ailleurs 5% des surfaces agricoles sont conduites en jachère (*).

(*) Les **jachères** sont des terres agricoles laissées momentanément au repos cultural. Elles peuvent être entretenues ou simplement travaillées superficiellement. Elles peuvent faire ou non l'objet d'une déclaration de surfaces dans le cadre des aides de la PAC.

En 2010, les 2 539 exploitations agricoles de l'arrondissement de Langon valorisent 76 500 hectares de surface agricole utilisée (SAU), soit près du tiers de la superficie du territoire. Trois grands systèmes productifs façonnent les paysages agricoles : le vignoble dans la moitié nord, la polyculture-élevage à l'est et les îlots de grande culture implantés au cœur du massif forestier au sud.

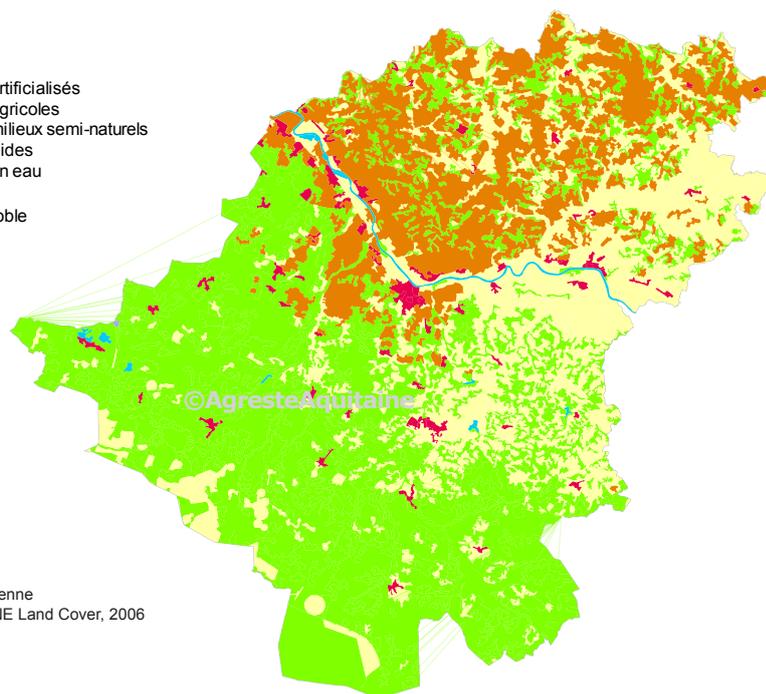
Au cours des dix dernières années, 8 100 hectares ont perdu leur usage agricole et plus de 1 000 exploitations ont disparu.

Malgré ce recul, l'activité agricole demeure une des composantes territoriales incontournables de l'arrondissement.

Hubert GUICHENEY

3 paysages agricoles

Occupation de l'espace dans l'arrondissement de Langon



Sources :
Union Européenne
SOeS, CORINE Land Cover, 2006

Perte de 10% des surfaces agricoles en 10 ans

Au cours des dix dernières années, l'arrondissement a perdu 8 100 hectares de SAU, soit près de 10% de ses surfaces agricoles alors que le reste du département n'en perd que 5%. L'évolution diffère selon le type de culture. En premier lieu la diminution de 2 000 hectares des surfaces en jachères (soit près de 50%), peut laisser à penser qu'une part importante de ces espaces a été remise en culture dans la cadre de l'évolution de la réglementation de la PAC permettant d'abaisser le seuil de gel obligatoire. Mais la sole de maïs diminue également de 3 150 hectares (-24%) et cette diminution n'est que partiellement compensée par la progression du blé (+230 hectares) ou des oléagineux (+1 100 hectares). La perte de surfaces dédiées à ces cultures est beaucoup plus sensible dans les cantons situés au nord et à l'est de l'arrondissement, plutôt orientés vers la viticulture ou l'élevage, que dans les cantons du sud où les grandes cultures dominent. Par ailleurs, le tabac, culture emblématique de la région a perdu près de la moitié de ses surfaces. Aujourd'hui, seulement 40 hectares sont encore cultivés.

L'élevage perd également du terrain : 1 650 hectares de prairies naturelles ont disparu au cours des dix dernières années ainsi que 320 hectares de cultures fourragères (essentiellement du maïs ensilage) qui ne sont pas compensés par la légère progression des prairies temporaires (+280 hectares). Impacté par la crise viticole, et les mesures d'aides à l'arrachage définitif, le vignoble a perdu 1 700 hectares soit près de 4,5% de sa superficie.

Globalement, parmi les cantons les plus affectés, Targon et La Réole perdent plus de 1 100 hectares, Bazas près de 1 000 hectares et Grignols, 770 hectares.

CHIFFRES CLÉS

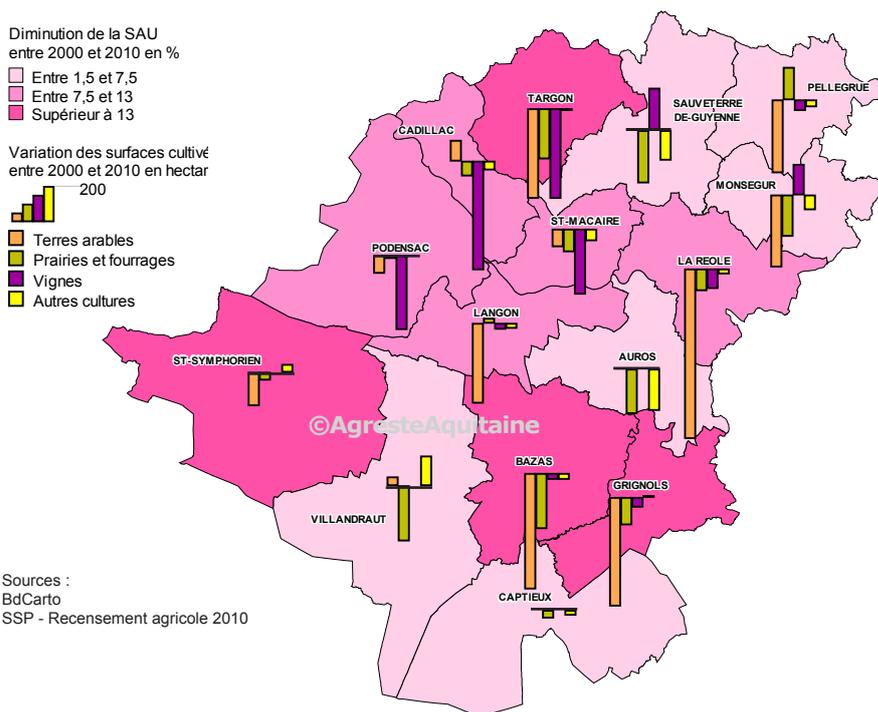
Répartition des exploitations et de la SAU en fonction du statut juridique

Statut juridique de l'exploitation	Effectif	SAU totale (ha)	Age moyen du chef
Exploitation individuelle	1 531	26 171	55,1
Autre société civile (SCEA ...)	440	22 265	50,8
EARL	394	18 384	47,4
GAEC hors GAEC partiel	88	5 841	47,9
Société commerciale ou Coopérative	61	2 737	51,7
Autres statuts	25	1 126	50,8
Total	2 539	76 525	52,8

Sources : SSP - Recensement agricole 2010

Les cultures perdent du terrain...

Variation de l'utilisation du sol agricole entre 2000 et 2010



Sources :
BdCarto
SSP - Recensement agricole 2010

Une agriculture plurielle

Des orientations diverses

Malgré la prédominance de la viticulture qui concerne deux exploitations sur trois, l'arrondissement offre une palette de production agricole très diversifiée : 12% des exploitations sont spécialisées en élevage bovin lait ou viande, 10% en grandes cultures et 5% en élevage ovin ou caprin. Les orientations maraîchage et cultures fruitières concernent chacune près de 2% des exploitations.

Deux tiers de la SAU valorisée par des sociétés

60% des exploitations recensées sont des entreprises individuelles et regroupent un peu plus du tiers de la SAU. Ainsi, près de 40% des exploitants

agricoles ont opté pour le statut sociétaire et valorisent près des deux tiers de la SAU. Les Sociétés Civiles d'Exploitation Agricole (SCEA) constituent le statut le plus usité notamment en viticulture, elles regroupent 17% des exploitations et près de 30% de la SAU. Viennent ensuite les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) qui représentent plus de 15% des exploitations et le quart de la SAU. Elles ont connu une forte progression de leur effectif (+25%) au cours de la dernière décennie car ces sociétés peuvent être unipersonnelles et elles permettent de dissocier le patrimoine professionnel du patrimoine personnel.

Des exploitations plus étendues que dans le reste du département

Tous statuts confondus, la SAU moyenne avoisine 30 hectares soit six de plus que dans le reste du département. On note toutefois une grande disparité en fonction du statut juridique : les exploitations individuelles regroupent en moyenne 17 hectares de SAU alors que les sociétés s'étendent sur plus de 47 hectares.

Les chefs d'exploitations individuelles plus âgés...

Tous statuts confondus, les chefs d'exploitations ont en moyenne 53 ans

en 2010. Avec une moyenne d'âge de 55 ans, les exploitants individuels sont nettement plus âgés que leurs homologues responsables de société dont la moyenne d'âge varie selon le type de société entre 47 et 51 ans.

Par ailleurs, près de 45% des chefs d'exploitations ont dépassé 55 ans, ils exploitent près de 27 300 hectares. Ainsi plus du tiers de la SAU de l'arrondissement pourrait changer de dirigeant dans les dix ans à venir.

Perte d'un tiers des exploitations en 10 ans

Toutes orientations confondues, l'arrondissement a perdu sur la dernière décennie près de 30% de ses exploitations agricoles soit plus de 1 000 entreprises, alors que sur le reste du département la baisse n'est que d'un quart.

Ce constat diffère selon l'orientation technico-économique. Les exploitations de polyculture et élevage et celles spécialisées en bovins laitiers ou en ovins perdent près d'une unité sur deux, les exploitations spécialisées en élevage de bovins viande ou en maraîchage perdent une unité sur trois et les exploitations viticoles une sur quatre. Ne perdant qu'une unité sur dix, les exploitations spécialisées en grandes cultures semblent mieux résister. Toutefois, une partie d'entre elles résulte de l'abandon de l'atelier « animal » au sein de certaines exploitations d'élevage dont le chef, avant de partir en retraite, continue à exploiter seulement la partie « culture ».

Une agriculture qui emploie

Le quart de l'emploi girondin

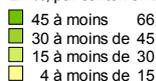
En 2010, les exploitations de l'arrondissement requièrent près de 6 500 unités de travail annuel (UTA) soit près du quart de la main-d'œuvre agricole totale de la Gironde. Les exploitations spécialisées en viticulture regroupent plus de 85% du volume de travail (salarié ou non salarié), viennent ensuite les exploitations d'élevage pour 8%. Les exploitations de maraîchage et celles de « grandes cultures » occupent chacune près de 3% des UTA.

La viticulture privilégie le salariat

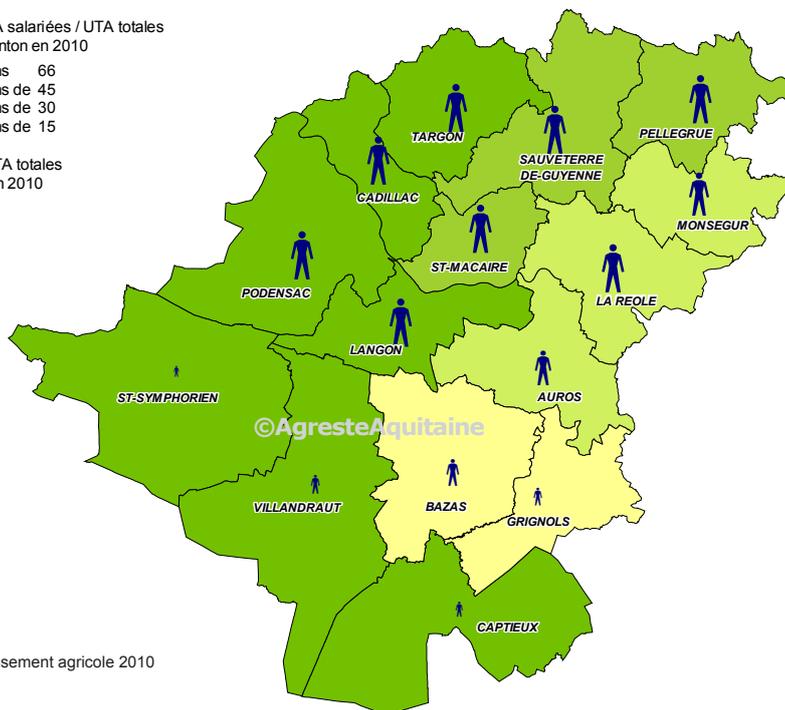
Sur l'ensemble de l'arrondissement, 55% de l'emploi total est assuré par une main-d'œuvre extérieure à l'exploitation : salariés permanents ou saisonniers, entreprises de travaux agricoles, CUMA.

Le vignoble, principal employeur agricole

Part des UTA salariées / UTA totales
En %, par canton en 2010



Nombre d'UTA totales par canton en 2010



Sources :
BdCarto
SSP - Recensement agricole 2010

Ce ratio est beaucoup plus fort dans les cantons viticoles ou les cantons forestiers orientés vers les grandes cultures que dans les cantons de polyculture situés à l'est de l'arrondissement où les structures d'exploitation s'appuient beaucoup plus sur la main-d'œuvre familiale.

Sous le signe de la qualité

Des produits renommés

Hors viticulture, l'arrondissement de Langon regroupe la moitié des agriculteurs girondins engagés dans une démarche de signe officiel de qualité. Ainsi, près de 160 exploitations (6% du total) bénéficient d'un label, d'une IGP ou d'un certificat de conformité pour tout ou partie de leur production. Parmi les plus connus nous pouvons citer pour la viande bovine le label rouge «Bœuf de Bazas» et la marque «Signature des éleveurs Girondins», le verger de pruniers bénéficie quant à lui de l'indication géographique protégée (IGP) «Pruneau d'Agen». Au niveau des volailles, les éleveurs de palmipèdes gras se sont organisés au sein de la coopérative PALMAGRI qui transforme et commercialise leur production et les producteurs de chapons effectuent

la promotion de leur produit par l'association du «Chapon de Grignols». Ces produits de qualité constituent des spécificités territoriales fortes dont l'image est largement reprise au niveau départemental.

Les deux tiers des exploitations engagées dans une démarche qualité sont implantées sur les cantons de Pellegrue, Bazas, et Auros. Par ailleurs, c'est souvent dans les cantons où la déprise est la plus forte que la part des exploitants engagés dans un signe de qualité est la plus importante. Peut-on en conclure que la stratégie «qualité» constitue une parade au déclin de l'activité agricole de ces territoires ? D'autant qu'elle est entreprise par des agriculteurs de 5 ans plus jeunes que la moyenne de l'arrondissement.

Un vignoble prestigieux et unique

La quasi-totalité du vignoble bénéficie de l'AOP «Bordeaux», mais l'arrondissement, grâce au micro-climat généré par la petite rivière du Ciron, regroupe également la totalité du vignoble liquoreux du Bordelais. Ainsi, les appellations de Sauternes, Barsac, Cadillac, Cérons, Loupiac et Sainte-Croix du-Mont constituent des spécificités de

ce territoire dont la renommée dépasse largement ses frontières.

7% des agriculteurs diversifient leur activité

185 agriculteurs ont mis en œuvre une activité de diversification de leurs activités sur leur exploitation. Dans près de 40% des cas, ces activités se rapportent au tourisme : hébergement (20%), activités de loisir (14%) ou restauration (4%). Viennent ensuite la réalisation de travaux à façon dans d'autres exploitations (travaux mécanisés par exemple) et la transformation de productions agricoles, hors lait et vin, qui concernent respectivement 20% et 10% des cas de diversification.

Les activités diversification ne constituent qu'un complément de revenu : plus de la moitié des agriculteurs ayant mis ce type d'activité en œuvre réalisent moins de 10% de leur chiffre d'affaires par ce biais. Les grandes exploitations représentent près de 60% des entreprises ayant mis en place une activité de diversification.

Circuits courts : la vente directe s'impose

Hors viticulture, 10% des agriculteurs commercialisent en circuit court

Hors viticulture, 251 exploitants, soit près de 10% des agriculteurs de l'arrondissement, mobilisent un circuit court de commercialisation. C'est un peu plus que dans le reste du département où il y en a moins de 7%. Pour près des deux tiers d'entre eux, ce mode de commercialisation génère plus de la moitié de leur chiffre d'affaires.

Ce sont les produits animaux (transformés ou non) qui sont les plus souvent vendus dans ce cadre, ils concernent près du quart des exploitations. Viennent ensuite les légumes (17% des cas), les œufs et volailles (14%) et le miel (10%). Les fruits et les produits laitiers représentent chacun moins de 7% des

situations de vente en circuits courts. Plus de la moitié des exploitations ne mobilise qu'un seul mode de commercialisation en circuit court.

Dans 80% des cas, la vente directe constitue le principal circuit court mobilisé : vente à la ferme et vente sur les marchés sont les modes de vente directe les plus fréquents (43% et 17%). Lorsqu'un intermédiaire est sollicité, il s'agit le plus souvent d'un commerçant détaillant (10% des cas de vente en circuit court), les ventes en GMS ne représentent que 3% des situations de vente en circuit court.

Une quinzaine d'agriculteurs commercialisent leurs produits selon le principe de la vente en paniers (type AMAP). Très souvent, ce processus est utilisé en second ou troisième débouché commercial.

70% des viticulteurs pratiquent la vente directe

Sur l'arrondissement, 70% des viticulteurs pratiquent la vente directe (c'est-à-dire sans intermédiaire entre le producteur et le consommateur) contre 65% sur le reste de la Gironde. Ce débouché permet d'écouler, comme dans le reste de la Gironde, près du quart des volumes commercialisés en 2010.

Négoce, coopératives et grossistes collectent près des deux tiers de la production et plus des trois quarts des viticulteurs font appel à l'un d'entre eux. Le reste des volumes commercialisés sont achetés soit par la grande distribution (7% des volumes) ou les magasins spécialisés et la restauration (3% des volumes).

Les ventes en bouteille représentent 90% des volumes vendus en vente directe, auprès des grandes surfaces ou des magasins spécialisés et des restaurants. Au niveau du négoce et des caves coopératives deux tiers des volumes commercialisés le sont en vrac et un tiers en bouteille.

Agriculture « Bio » : une implantation timide mais de bonnes perspectives

3% de la SAU certifiés « Agriculture biologique »

5% des exploitations de l'arrondissement sont engagées dans une démarche de certification «Agriculture biologique» en 2010. Ainsi 2 560 hectares, soit à peine plus de 3% de la SAU de l'arrondissement, sont cultivés selon ce cahier des charges. La moitié de ces surfaces ont obtenu la certification définitive et l'autre moitié est en cours de conversion.

Le Bio surtout en viticulture

Le vignoble recouvre plus de la moitié des terres certifiées «Bio», viennent ensuite les prairies (20% des surfaces «bio») et les céréales-oléagineux-protéagineux (18%). Une vingtaine d'exploitations cultivent des légumes bio qui représentent moins de 1% des surfaces certifiées.

Avec une moyenne d'âge de 50 ans, les agriculteurs certifiés en «Agriculture Biologique» sont de 3 ans plus jeunes que les autres agriculteurs. Les deux tiers d'entre eux sont spécialisés en viticulture et le tiers restant se répartit équitablement dans les orientations «polyculture-élevage», «grandes cultures», «horticulture» et «élevage».

De bonnes perspectives dans les 5 ans à venir

Le label Bio qui concerne aujourd'hui seulement 3% de la SAU de l'arrondissement devrait connaître un bel essor dans les années à venir. En effet, au dernier recensement, plus de 150 agriculteurs ont déclaré envisager une reconversion en Agriculture Biologique au cours des cinq prochaines années. Ils valorisent 5 000 hectares de SAU et plus de 85% d'entre eux sont spécialisés en viticulture.

Pour en savoir plus :

Les dossiers Agreste Aquitaine - Analyses territoriales, disponibles sur le site internet de la DRAAF Aquitaine :

- Arrondissement de Langon
- Activités agricoles de l'arrondissement de Langon

© AGRESTE
2012

Prix : 2,50 €



Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Hervé DURAND
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Composition - Impression : SRISET Aquitaine
Dépôt légal à parution
N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412